



LA GENÈSE DU PROJET

Le GAEC de la Vaudieu est situé au lieu-dit la **Vaudieu**, à Saint-Hilaire sur Benaize (36370). Il est composé de :

- **Vivien (38 ans) porteurs du projet**
- **Annie (65 ans) sa mère**

Les parents de Monsieur GAUTHIER s'installent à SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE en 1982 avec 220 hectares et un troupeau de 20 vaches laitières. En 2005, leur fils, Vivien s'installe avec eux et ils augmentent le troupeau avec 60 vaches laitières supplémentaires. La production de lait correspond à 500 000 litres sur l'année.

En 2019, le père de M. GAUTHIER part en retraite. Ils décident d'agrandir l'exploitation en reprenant un corps de ferme avec un cheptel de bovins allaitants de race limousine et 130 hectares de terres (en fermage) sur la commune de Pindray à 24 kilomètres du siège d'exploitation. Ils arrêtent les vaches laitières et se consacrent au cheptel bovin allaitant

en place. Pour pallier la retraite de son père et pouvoir répondre aux besoins de l'exploitation, ils embauchent un ouvrier à mi-temps. Ils exploitent **360 hectares** dont 230 hectares en grandes cultures et le reste en prairies. Le GAEC est composé d'un atelier bovins allaitants composé de **90 vaches, 60 génisses et 5 taureaux**.

Aujourd'hui, son exploitation lui semble adaptée à sa capacité de travail en termes de taille et possède un bon équilibre financier. Cependant, les pâtures se trouvent en majorité sur la commune de

Pindray, soit à 24 kilomètres. Cela oblige des allers-retours en bétailière pour déplacer le cheptel, ce qui est désagréable pour Vivien, mais aussi pour les bovins. Se rajoutent aussi à ces contraintes des allers-retours quotidiennement pour la surveillance et l'entretien des bêtes.

Son souhait est de permettre à son cheptel d'évoluer le plus longtemps possible en extérieur, pour cela, il doit gérer les problèmes liés aux aléas climatiques et en particulier le manque d'ombrage sur les parcelles proches du siège de l'exploitation.



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

La zone d'implantation retenue pour le projet final est à l'état de prairie temporaire et se situe à 1 km de la stabulation. L'objectif étant de développer et améliorer le temps de présence en extérieur du cheptel bovin.

Le projet d'ombrières bovines photovoltaïques vise à optimiser la gestion des pâturages et le bien-être animal

tout en répondant aux enjeux de l'agrivoltaïsme. Ces structures permettront d'avancer la sortie des bovins en mars au lieu de mai et d'allonger leur période de pâturage à 6,5 mois, en limitant l'impact des basses températures et en accélérant la reprise végétative. En été, elles réduiront le stress thermique des animaux et préserveront la qualité des prairies grâce à la diminution de l'évapotranspiration.



CALENDRIER AGRIVOLTAÏQUE

FÉVRIER 2026 :

Etude d'impact environnemental

JUILLET 2026 : Dépôt du permis de construire

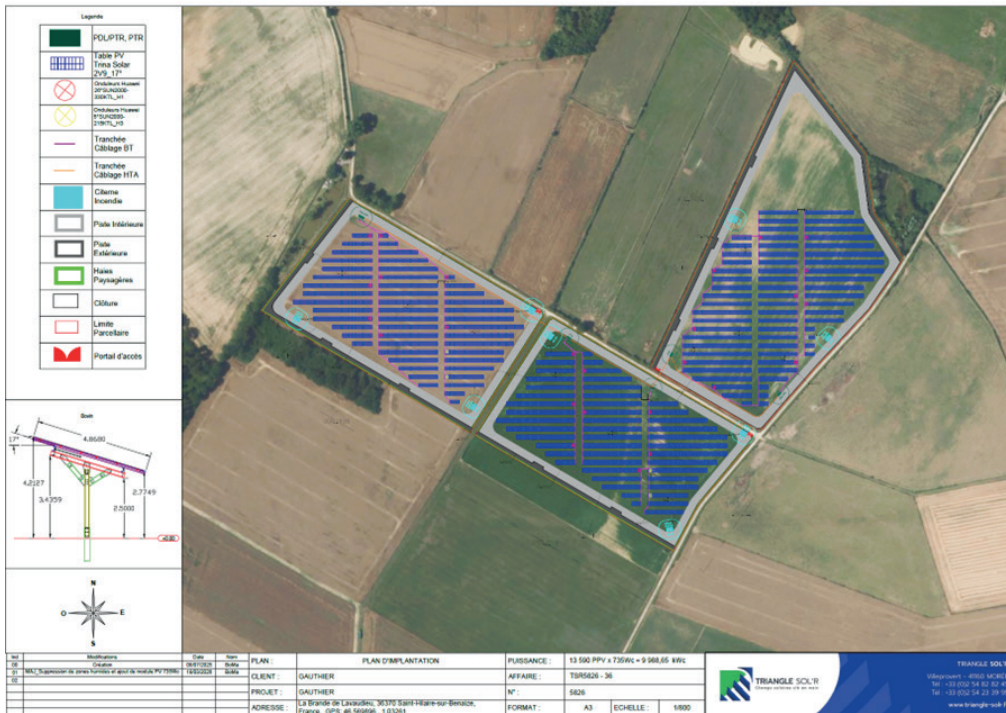
JUILLET 2027 :

Obtention du permis de construire

JANVIER 2028 :

Obtention de la valorisation et du raccordement

DÉBUT 2028 : Mise en service de la centrale



Conforme au décret n°2024-318 du 8 avril 2024 sur l'agrivoltaïsme : il répond aux critères réglementaires : terres classées agricoles, taux de couverture inférieur à 40 %, amélioration agronomique et bien-être animal. Les ombrières, d'une hauteur minimale de 2,50 m, permettront une libre circulation des animaux et assureront une protection contre les aléas climatiques. Posées sur pieux battus, elles préserveront la réversibilité des sols.

Surface totale	14.78 Ha
Puissance envisagée	9.98 MWc
Production moyenne annuelle	11.49 GWh
Nombre de panneaux	13 590
Hauteur basse des panneaux	2.50 m
Hauteur max. des panneaux	4.21 m

Inclinaison	17°
Écart inter-rangées	6 m
Taux de couverture de surface agricole	38.79 %
Equivalent à la consommation de	2 457 foyers

